



## Activité sur le civisme

## *Procédure*

**Fondements** : Loi sur l'Instruction Publique (L.I.P.) article 76. 3°.

**Procédure** :

- Lors de la 2<sup>e</sup> demi-journée d'entrée à l'école, en début d'année, tous les titulaires seront appelés à présenter une activité sur le civisme auprès de leur élèves.
- L'activité sur le civisme devra être présentée de sorte à ce que le niveau de langage soit adapté pour les élèves de la classe.
- L'activité portera sur le code de vie (règles de conduite) et les mesures de sécurité de l'école (incluant l'évacuation de l'école).
- L'enseignant titulaire devra procéder à une pratique d'évacuation de sa classe, afin que les élèves puissent voir physiquement le chemin à emprunter.
- L'enseignant titulaire devra expliquer aux élèves comment évacuer si le signal d'évacuation est donné et qu'ils ne sont pas avec leur enseignant à ce moment.